



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 5 mars 2018

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 1^{er} mars 2018 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Denis Chalifoux, président, Richard Forget, vice-président, Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, Carl De Montigny, Michel Bazinet, et madame Anne Guylaine Legault, membres.

Étaient également présents : monsieur Daniel Charette, membre substitut et Gabrielle Labonté, secrétaire de direction.

Ouverture de la séance

2018-03-017

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-03-018

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} février 2018

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} février 2018.

ADOPTÉE

2018-03-019

Mise à jour – Politique pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique au travail et promouvoir la civilité

Il est proposé par Richard Forget, vice-président



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte la mise à jour de la politique pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique au travail et promouvoir la civilité, telle que déposée par le directeur.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-03-020

Dépôt du rapport budgétaire – Comptes à recevoir

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire au 21 février 2018.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-03-021

Comptes payés

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes payés au 21 février 2018, au montant de 38 509.00\$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-03-022

Dépôt du rapport financier et du rapport des auditeurs – Exercice financier 2017

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte le dépôt du rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017 et du rapport des auditeurs de la Régie incendie des Monts.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-03-023

Acquisition et installation d'un compresseur à air et ses composantes – Surplus non affecté

CONSIDÉRANT QU'

un contrat a été accordé à « La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée », pour l'acquisition et l'installation d'un compresseur à air respirable et ses composantes, par la résolution numéro 2018-02-10 ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire que cette dépense soit financée par le surplus non affecté ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise que cette dépense, au montant total de 98 000\$, taxes en sus, soit financée par le surplus non affecté.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-03-024

Rémunération des heures de formation – Surplus non affecté

CONSIDÉRANT QUE

plusieurs heures de formation sont nécessaires pour mettre à niveau et rencontrer les exigences de formation pour les officiers de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE

par la résolution 2017-12-116, le conseil d'administration a autorisé qu'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique soit faite, par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire qu'un montant soit réservé du surplus non affecté pour la rémunération des heures de formation des officiers ;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise qu'un montant de 19 224.69\$ provenant du surplus non affecté soit réservé pour la rémunération des heures de formation des officiers.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-03-025

Demande de congé sans solde pompier – Érick De Bellefeuille

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Érick De Bellefeuille a transmis une demande de congé sans solde d'un maximum de douze (12) mois ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la demande de congé sans solde d'un maximum de douze (12) mois de monsieur Érick De Bellefeuille, effectif à compter du 1^{er} mars 2018.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-03-026

Adoption du règlement d'emprunt 105 décrétant une dépense et un emprunt de 2 100 000,00\$ pour l'acquisition de deux (2) véhicules incendie

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire de faire l'acquisition d'un camion échelle pour remplacer le véhicule actuel;

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire de faire l'acquisition d'un camion pompe pour remplacer le véhicule actuel;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion a été donné à une séance régulière de ce conseil d'administration tenue le 1^{er} février 2017;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement d'emprunt 105 décrétant une dépense et un emprunt de 2 100 000,00\$ pour l'acquisition de deux (2) véhicules incendie.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation
2018-03-027

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Adoption du règlement 006 concernant la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT

les pouvoirs conférés à la Régie en matière de gestion contractuelle instaurant des mesures conformes à celles exigées en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19, ci- après « LCV »);

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement numéro 006 concernant la gestion contractuelle.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-03-028

Adoption du règlement numéro 007 concernant l'augmentation du fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a un fonds de roulement de 200 000\$;

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de l'article 468.45.7 de la *Loi sur les cités et villes*, la Régie peut augmenter son fonds de roulement, pour totaliser un montant de 300 000\$;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement numéro 007 décrétant l'augmentation du fonds de roulement de 100 000\$, pour totaliser un montant de 300 000\$.

QUE à cette fin, un montant de 100 000\$ provenant du surplus non affecté est affecté à l'augmentation du fonds de roulement.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-03-029

Adoption du règlement numéro 008 établissant un code d'éthique et déontologie pour les membres du conseil d'administration et les employés

CONSIDÉRANT QUE

que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté et aux Régies de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés et aux membre du conseil d'administration;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement 008 établissant un code d'éthique et déontologie pour les membres du conseil d'administration et les employés de la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions d'ordre général

2018-03-030

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Richard Forget, vice-président, appuyé par Michel Bazinet, membre, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h03.

Denis Chalifoux, président

Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier